

L'entrée au *Master Psychopathologie clinique psychanalytique* et ses débouchés

Foire aux Questions

- *Quelle forme prend le dossier de candidature ? Est-ce qu'il y aura un oral ?*

Le dossier de candidature est celui demandé par la plateforme + un dossier spécifique dit "Processus de formation", entièrement décrit ici :

<https://interpsy.univ-lorraine.fr/formations/>

Il est composé de 5 parties : (0) Rappel des moyennes et expériences cliniques (1) Parcours bibliographique ; (2) Conférences, congrès et formations ; (3) Compétences cliniques ; (4) Note thématique.

Il n'y a pas d'oral, mais une épreuve complémentaire d'un écrit de 4 heures sur une étude de cas clinique accompagnée d'une question théorique.

- *Quelle moyenne faut-il avoir pour rentrer ?*

Les candidats acceptés dans le parcours-type "Modèles psychodynamiques" ont habituellement une moyenne académique de licence supérieure à 13/20, mais la note à l'épreuve complémentaire compte comme une "4e année" (coefficient 0,25 pour cette note et coefficient 0,75 pour la moyenne de licence) qui influence le classement final.

- *Quelles lectures faire pour se préparer au mieux à la sélection ?*

La sélection étant principalement une étude de cas, on peut se familiariser à celle-ci par les nombreux ouvrages détaillant des études de cas auprès de différentes populations.

Une liste complète des lectures conseillées est disponible ici :

<https://interpsy.univ-lorraine.fr/files/2020/03/Lectures-conseill%C3%A9es-Parcours-psychodynamique.pdf>

Cette liste n'est ni contraignante, ni restrictive. Elle est un guide pour suggérer un parcours d'apprentissage qui permet de se familiariser avec différents auteurs et points de vue.

- *Les notes en psychologie clinique sont-elles prises en compte avec plus d'importance que le reste de la moyenne ?*

Non. Elles ne sont pas considérées comme un indicateur plus pertinent que les autres.

- *Comment se préparer au concours ? Quels auteurs doit-on connaître en priorité ?*

Un soin particulier doit être apporté au dossier spécifique "Processus de formation", qui reflète normalement l'intérêt et l'implication dans le champ de l'approche clinique psychodynamique (lectures, conférences, formations, expériences, projets).

La préparation au concours peut passer par un entraînement à l'étude de cas. Certains des livres-clefs dans ce domaine proposent un découpage pédagogique du cas séparant description et analyse. Il s'agit alors pour vous de vous arrêter à la description et de rédiger votre propre analyse avant d'examiner ce que les auteurs proposent.

La liste des lectures conseillées présente certains des auteurs de référence.

Une attention particulière, lors de la notation du cas ainsi que lors du jury de délibération pour l'entrée en Master, est portée à la position éthique clinique de l'étudiant - et, spécifiquement, si l'étudiant peut faire montre d'une réflexion nourrie de son parcours sans pour autant s'identifier à une position de maître du savoir, en particulier d'un savoir sur l'autre.

- Comment trouver un sujet de mémoire ?

Une fois sélectionné, le candidat se voit proposer une liste des thématiques de recherche sur lesquelles les enseignants-chercheurs souhaitent encadrer des mémoires pour l'année académique à venir. Ces thématiques sont également discutées oralement lors de la réunion de rentrée début septembre. Des échanges avec les différents enseignants peuvent ensuite avoir lieu durant les premiers mois de l'année. Contrairement à d'autres parcours, il n'est pas nécessaire d'avoir en tête un projet précis pour être sélectionné.

Plusieurs enseignants-chercheurs sont également ouverts à des sujets libres, proposés par les étudiants à partir de leurs expériences et de leurs réflexions.

- À quels titres donnent droit le Master Psychopathologie clinique psychanalytique ?

Comme pour le précédent Master Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé, le nouveau **Master Psychopathologie clinique psychanalytique** satisfait aux exigences requises pour obtenir un titre de psychologue et un titre de psychothérapeute et donne accès à ces titres. Il n'existe pas en France de titre universitaire de "psychologue clinicien", de "psychanalyste" ou de "neuropsychologue". Les seuls titres protégés sont donc "psychologue" et "psychothérapeute", titres auxquels notre Master Psychopathologie clinique psychanalytique donne accès.

Voici le texte entier concernant le titre de psychologue :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000714886&fastPos=5&fastReqId=1212657389&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

« Pour faire usage du titre de psychologue, qui est réglementé, il faut attester d'un **parcours universitaire de 5 années en psychologie**. Depuis la mise en œuvre du dispositif LMD, les candidats au titre de psychologue doivent être titulaires d'une **licence « mention psychologie »** et d'un **master mention « psychologie » comprenant un mémoire de recherche et un stage professionnel**. Un master mention « psychologie » ne permet pas, à lui seul, d'obtenir l'autorisation de faire usage professionnel du titre de psychologue. (Décret n°90-255 du 22 mars 1990).

Pour ce qui concerne le **stage professionnel**, celui-ci est réglementé par l'**arrêté du 19 mai 2006** relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel. Il précise

notamment qu'il est d'une durée de 500 heures effectuées sous la supervision d'un psychologue praticien référent, titulaire du titre de psychologue et exerçant depuis au moins 3 ans, et d'un maître de stage ayant la qualité d'enseignant-chercheur. (...)

Ces dispositions, de nature législative, s'imposent aux étudiants en psychologie. A ce titre, le stage prévu dans le cursus de formation des psychologues (500 heures continues ou fractionnées) ouvre droit à la gratification dans les mêmes conditions que pour tous les autres étudiants. Ces dispositions, souhaitées notamment par les organisations étudiantes, ont pour objet de protéger les étudiants stagiaires et de favoriser les propositions de stages de qualité. »

-À qui puis-je m'adresser si j'ai encore des questions ?

Renaud.Evrard@univ-lorraine.fr